

Le projet CERTIDoc a déjà été brièvement présenté ici, ainsi que ses objectifs et les cinq membres du consortium qui le mettra en œuvre. Voici l'état d'avancement, à la date du 29 décembre 2002, de ce projet européen de certification des compétences des professionnels de l'information-documentation.

## Le projet CERTIDoc de certification européenne des compétences

Cette revue a déjà présenté, dans ses grandes lignes, le nouveau projet CERTIDoc, suite logique de DECIDoc<sup>1</sup>. Avant même que cette information ne fût imprimée, la situation avait déjà évolué : dans le courant de novembre, la Commission européenne avertissait l'ADBS que la convention entre elles, non encore signée, prenait effet le 1<sup>er</sup> novembre 2002 et que le projet devait être entièrement exécuté le 31 octobre 2004.

C'est en fait le 9 décembre 2002 que les cinq membres du consortium ont pu se réunir à Paris et lancer réellement le projet. Deux des décisions prises ont un caractère symbolique autant que pratique. Le management du projet lui-même acceptera les contraintes d'une assurance qualité, et un plan préparé à cet effet a été adopté pour être immédiatement mis en œuvre. D'autre part une fraction des ressources disponibles sera consacrée à la communication externe et à la promotion du système dont la création doit être le principal résultat du projet.

### Un projet en six phases

La première, pendant le 1<sup>er</sup> trimestre 2003, consistera à dresser un état des lieux en matière de certification des compétences en I&D, non seulement dans les quatre pays où se trouve l'un des partenaires du consortium mais aussi dans tous ceux où une association aura accepté d'être « membre associé »<sup>2</sup>. Dans les pays qui n'ont aucun mécanisme de certification, on s'intéressera aux opinions et attitudes vis-à-vis du futur système européen.

L'ensemble des données recueillies fournira la base concrète sur laquelle pourront s'appuyer les travaux des phases suivantes.

Dans la deuxième, qui occupera les neuf derniers mois de 2003, on construira le système européen de certification en rédigeant son règlement général et en formulant toutes les règles nécessaires à son fonctionnement. En même temps, en avril 2003, débutera la troisième phase, qui durera un an. Elle sera consacrée à l'enrichissement et à la mise à jour de l'*Euroréférentiel des compétences*, en tenant compte des besoins spécifiques de la certification pour laquelle il est un outil indispensable d'évaluation.

Dès le mois suivant, la quatrième phase, qui couvrira également un an, verra la mise au point d'un outil informatisé permettant aux professionnels d'évaluer eux-mêmes le niveau de compétence auquel ils sont parvenus dans un ou plusieurs des domaines identifiés dans l'*Euroréférentiel*. Chacun pourra ainsi vérifier s'il est qualifié pour obtenir une certification à un niveau donné, ou encore reconnaître les domaines dans lesquels ses compétences doivent être améliorées. Cet outil sera couplé avec une base de données sur les formations continues offertes pour développer connaissances et savoir-faire<sup>3</sup>.

Avant même l'achèvement de ces outils, il sera procédé à un test du fonctionnement et de l'acceptabilité du système proposé. Chaque membre du consortium constituera dans son pays un panel d'utilisateurs potentiels qui procéderont à toutes les vérifica-

tions nécessaires. Les résultats de ce test seront aussitôt utilisés pour adapter le système aux besoins ainsi manifestés et pour achever de le mettre au point.

Dès le mois d'août 2004, la forme finale du système européen sera assez clairement dessinée pour que puisse commencer, pour une durée de trois mois, la sixième phase : donner au personnel de certification dans tous les pays une formation minimale commune, afin que le système fonctionne dans l'ensemble de l'Europe de façon aussi homogène que possible. En octobre 2004, le plan de cette formation devra avoir été déterminé et une première session organisée, à l'intention d'abord du personnel des pays déjà engagés dans le processus de certification.

### La première phase est engagée

Conformément à ce schéma global, la première phase a été planifiée. Sous la responsabilité de la DGI<sup>4</sup>, un questionnaire sera établi au début de janvier 2003 et après validation envoyé aux destinataires entre le 20 et le 30 janvier. Entre temps aura été établie la liste de ces destinataires, c'est-à-dire des associations non-membres du consortium dans la grande majorité des pays de l'Union (pays candidats inclus) qui auront accepté d'être « membres associés » du projet. Les réponses seront analysées en février, complétées par les investigations qui apparaîtront nécessaires. Le rapport sur l'état des lieux sera rédigé en mars, et soumis avant la fin du mois au consortium.<sup>5</sup>

Jean Meyriat

1 Voir notre numéro 4-5/2002, page 164.

2 Les membres associés contribueront de façon bénévole à certaines des actions impliquées par le programme.

3 Cette base couvrira en avril 2004 les formations des quatre pays où travaille un des membres du consortium, et progressivement ensuite tous les pays de l'Union européenne.

4 La Deutsche Gesellschaft für Information und Dokumentation, qui pilote cette phase.

5 Par ailleurs, la réunion de Paris a déjà ouvert la voie à la réflexion sur les trois phases suivantes, qui doivent commencer très prochainement, et plusieurs documents préparatoires ont été remis par l'ADBS à ses partenaires.